



ACADÉMIE
DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉUNIS



AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES
AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS
AU PLUS PRÈS DU TERRITOIRE
ET DES FAMILLES

AC-MARTINIQUE.FR



1

AU PLUS PRÈS DES ÉLÈVES

- 01** Permettre la mise à niveau de l'ensemble des élèves : plan MINIRE 10
- 02** Évaluer et répondre aux besoins des élèves 10
- 03** Lutter contre le décrochage scolaire 12
- 04** Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap 12
- 05** Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux 13
- 06** Accompagner et préparer les élèves vers leur avenir 13
- 07** Transmettre les valeurs de la République : mise en place de la « Fête de la Constitution » 13

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

- | | | |
|----|--------------------------------|----|
| 08 | Parachever la GRH de proximité | 15 |
| 09 | Mieux former les professeurs | 15 |

3

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES ET DES FAMILLES

- | | | |
|----|--|----|
| 10 | Renouveler l'éducation prioritaire | 17 |
| 11 | Développer le numérique éducatif | 17 |
| 12 | Étendre les campus des métiers et des qualifications | 17 |
| 13 | Construire l'école et l'établissement durable | 18 |
| 14 | Soutenir les familles | 18 |

4

BILAN CAP 2023

20

CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE DE MARTINIQUE



Les élèves

69 459

écoliers, collégiens et lycéens
dans l'académie de Martinique
(chiffres prévisionnels)

33 412

élèves
du premier degré

36 047

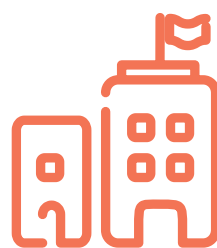
élèves
du second degré



Les enseignants

6 317

agents de l'Éducation nationale enseignent
à des élèves des premier et second degrés ⁽²⁾



Les établissements scolaires

339

écoles et établissements du second
degré publics et privés ⁽²⁾

253 écoles

54 collèges

32 lycées

Les diplômes

92,75 %

Taux de réussite
au **diplôme national
du brevet (DNB)**

95,35%

Taux de réussite
au **baccalauréat**

UNE RENTRÉE PAS COMME LES AUTRES : FAIRE FACE À LA SITUATION SANITAIRE AVEC SÉRÉNITÉ ET EFFICACITÉ

L'année scolaire 2019-2020 a été marquée par la fermeture, inédite dans notre histoire, des écoles et des établissements scolaires dans le contexte de la situation sanitaire liée à la Covid-19. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a fait preuve, grâce à la mobilisation de l'ensemble de ses personnels, d'une exceptionnelle capacité d'adaptation et a permis la mise en place d'une continuité pédagogique immédiate et durable.

Cette continuité pédagogique assurée par les professeurs s'est appuyée sur **une large palette d'outils**, parmi les plus larges du monde, proposés par le ministère en lien avec ses partenaires :

- dès l'apparition des premiers « clusters », la plateforme du Cned, **Ma classe à la maison**, a été activée. Les ressources pédagogiques de cette plateforme, conçue pendant l'hiver 2019-2020, ont été utilisées par plus de deux millions de familles ;
- les classes virtuelles proposées dans le cadre de ce service – non exclusif – ont été utilisées par plus de 500 000 professeurs (soit les deux tiers des professeurs). Avant le déconfinement, plus de 3 millions d'élèves bénéficiaient chaque jour, par ce biais, d'une ou plusieurs classes virtuelles ;
- une attention toute particulière a été portée aux élèves en situation de « rupture numérique » : outre la distribution de matériels informatiques par l'éducation nationale ou ses partenaires, et l'envoi de documents par les écoles, collèges et lycées, le ministère a mis en place **un partenariat avec La Poste** qui a permis d'envoyer plus de 330 000 devoirs, dont plus de 43 000 dans les collectivités d'outre-mer, à plus de 41 000 élèves ;
- en lien continu avec le ministère, la chaîne de télévision France 4 a considérablement développé son offre éducative avec **l'émission La maison Lumni**. Au total, ce sont plus de 700 cours qui ont été élaborés par des professeurs de l'éducation nationale et diffusés, recueillant jusqu'à 1 million de téléspectateurs.

L'opération Nation apprenante a par ailleurs conduit à une très forte mobilisation des chaînes de radio, télévision et des organes de presse afin que l'ensemble des élèves et des familles intéressées puissent accéder à des émissions culturelles, des cours, des exercices, etc. ;

- enfin, plusieurs milliers d'écoles et de collèges ont bénéficié de la mise en place, dans le cadre d'une convention conclue entre les collectivités et les services départementaux de l'éducation nationale, du **dispositif 2S2C**

(sport, santé, culture, civisme). L'objectif était de permettre l'accueil, par des personnels des collectivités, des élèves qui ne pouvaient pas être accueillis par leur professeur compte tenu des contraintes sanitaires, et d'offrir à ces élèves des activités diverses et stimulantes.

C'est ce large spectre d'outils et de ressources, renforcé par le très fort engagement de l'institution et de ses personnels, qui a permis d'assurer une continuité pédagogique de qualité, appréciée par les élèves, les parents et les professeurs¹.

Assurément, les apprentissages effectués pendant cette période devront être consolidés. En outre, les efforts de tous n'ont pu éviter la perte de contact d'un certain nombre d'élèves avec l'institution, dans des proportions variables en fonction des âges et des filières (4 à 5 % des élèves au niveau national). Enfin, la situation sanitaire en cette rentrée pourrait connaître des évolutions sur tout ou partie du territoire qui impliqueraient localement un renforcement des règles sanitaires, voire la fermeture temporaire d'écoles, de collèges ou de lycées.

Sur le plan pédagogique, des dispositifs exceptionnels ont ainsi été mis en place afin d'assurer plus que jamais notre mission en cette rentrée 2020. Construits sur la base de l'expérience de ces derniers mois, ces dispositifs répondent à deux objectifs : renforcer l'accompagnement personnalisé et maintenir le lien avec l'École quel que soit le contexte sanitaire.

Renforcer l'accompagnement pédagogique

— Tout sera mis en œuvre pour consolider les apprentissages et réduire les inégalités que la période de confinement aurait pu creuser. Pour cela, **des objectifs pédagogiques**, destinés à identifier et à consolider les compétences essentielles de l'année précédente, sont proposés aux professeurs et aux familles. Outre les évaluations nationales en CP, CE1 et 6^e, plus indispensables que jamais pour déterminer les besoins des élèves pendant ces années charnières, **des outils de positionnement** sont également mis à disposition pour chaque niveau, du CP au collège sur : eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html

— Parallèlement, **un effort inédit d'accompagnement personnalisé** sera réalisé dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (plus de 1,5 million), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. Le dispositif **Devoirs faits**, très apprécié par les élèves et leurs familles, sera mis en place dès la première semaine de septembre.

Tous les instruments favorisant le renforcement et la personnalisation de l'accompagnement des élèves seront donc mobilisés pour consolider les apprentissages, réduire les inégalités et prévenir le décrochage scolaire.

1. Cf. Note d'information n°20.26, publiée par la Depp en juillet 2020 : « Crise sanitaire de 2020 et continuité pédagogique : les élèves ont appris de manière satisfaisante » : www.education.gouv.fr/crise-sanitaire-de-2020-et-continueite-pedagogique-les-eleves-ont-appris-de-maniere-satisfaisante-305214

Anticiper et se préparer aux différentes hypothèses liées à l'intensité de la crise sanitaire

— La rentrée a vocation à se dérouler dans un contexte de vigilance et de strict respect des règles sanitaires par l'ensemble des élèves et des personnels de l'éducation nationale. Ces règles doivent permettre **d'accueillir tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire**. Dès le 1^{er} septembre, l'obligation scolaire s'appliquera pleinement. La présence des élèves en classe, à l'école, au collège et au lycée, sera impérative.

Pour autant, selon l'évolution de la situation sanitaire, l'institution scolaire s'est préparée à deux situations susceptibles d'intervenir localement : celle du renforcement des règles sanitaires qui impliquerait de limiter la capacité d'accueil des élèves pendant quelques jours ou semaines ; et celle de la fermeture temporaire, selon une logique de « cluster », d'écoles ou d'établissements. L'élaboration de ces deux scénarios s'est nourrie de l'expérience acquise pendant le confinement et avec des acteurs de terrain ; elle permettra de proposer aux équipes pédagogiques, aux élèves et à leurs familles une palette d'outils et de ressources. Un ensemble de principes, recommandations, conseils et bonnes pratiques est mis à disposition des équipes à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/cid152893/rentree-scolaire-2020-plan-de-continuite-pedagogique.html>

Dans ces deux cas de figure, la mobilisation des dispositifs de continuité pédagogique sera systématique, immédiate et obligatoire, tant pour les professeurs que pour les élèves. Elle reposera sur les professeurs habituels des élèves, qui devront mettre en œuvre, selon les scénarios, soit un enseignement hybride (en partie en présence, en partie à distance), soit un enseignement à distance.

L'ensemble des dispositifs développés pendant la période de confinement sera opérationnel et utilisable à la demande en fonction de la situation locale :

— le service Ma classe à la maison du Cned sera réactivé, à la demande des rectorats, pour tout école, collège ou lycée concerné ;
 — le partenariat avec La Poste sera également réactivable, à la demande, par les rectorats, tout comme les dispositifs 2S2C ;
 — tous les cours de *La maison Lumni* sont désormais accessibles gratuitement en ligne : organisés par niveau, discipline et selon une progression pédagogique adaptée, ils sont complétés par des ressources (documents ou exercices) et pourront être utilisés par les professeurs et leurs élèves : eduscol.education.fr/cid150759/les-cours-lumni-et-les-ressources-associees.html

— Enfin, afin de permettre une couverture optimale en moyens informatiques, le ministère a constitué une **équipe nationale d'intervention numérique rapide**, dotée de plusieurs milliers d'ordinateurs : elle pourra venir en appui aux services académiques pour pourvoir aux besoins d'équipements temporaires d'élèves ou de personnels dont les écoles ou établissements seraient fermés pour quelques jours ou quelques semaines, en complément de l'action des collectivités locales.

LE PROTOCOLE SANITAIRE : SA DÉFINITION, SON ÉVOLUTION

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays, liée à la propagation du coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des écoles, collèges et lycées. Une continuité pédagogique à distance a alors été mise en œuvre sur tout le territoire, de même que l'accueil des enfants des personnels essentiels à la gestion de la crise sanitaire.

Dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles et établissements scolaires à partir du 11 mai 2020, dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, c'est-à-dire le Conseil scientifique placé auprès du ministre chargé de la santé et le Haut Conseil de la santé publique. À partir du 22 juin 2020, le protocole sanitaire a été assoupli en raison de la baisse du niveau de circulation du virus et des données scientifiques relatives à l'impact et la transmission de la Covid-19 chez les enfants.

Dans un avis du 7 juillet 2020, le Haut Conseil de santé publique a précisé les conditions sanitaires devant être mises en œuvre à la rentrée scolaire selon l'évolution de l'épidémie sur le territoire.

En application de cet avis et pour l'année scolaire 2020-2021, le protocole a été ajusté et prévoit, comme les autorités sanitaires l'ont préconisé, que les adultes ainsi que les collégiens et lycéens doivent porter le masque dans les écoles et établissements scolaires.

Ce protocole sanitaire est décliné afin de répondre à la situation épidémique de chaque territoire. Ainsi, les mesures prévues par le protocole pourront être renforcées par les acteurs locaux (recteurs, préfets, ARS et élus locaux) afin, notamment, de les adapter au niveau de circulation du virus dans le territoire concerné.

Notre institution tout entière a beaucoup appris de cette crise sanitaire et s'est dotée d'une capacité de réaction inédite et adaptée : elle saura répondre aux situations que rencontreront localement des écoles ou des établissements.

L'enjeu est au cœur même de toutes nos missions : il s'agit d'assurer, avec exigence et détermination, une continuité des apprentissages pour chacun de nos élèves et d'œuvrer sans répit à la réduction des inégalités.

A photograph of a classroom scene, overlaid with a semi-transparent yellow filter. In the foreground, a teacher wearing a white face mask and a light-colored t-shirt stands and gestures with their hands while speaking. To the left, a young student in a green shirt and blue shorts sits at a desk, looking towards the teacher. In the background, another student is visible near a large window with metal bars. The classroom has a tiled floor, a black fan on the wall, and various educational posters and notices on the walls. A laptop and other electronic equipment are on a desk in the immediate foreground.

1

—

AU PLUS
PRÈS DES
ÉLÈVES

Permettre la mise à niveau de l'ensemble des élèves : plan MINIRE

L'année scolaire 2019-2020 s'est déroulée dans un contexte inédit qui a impacté les apprentissages et les enseignements. Ainsi, la quasi-totalité des élèves a été privée d'un enseignement régulier pendant plusieurs mois. La spécificité du territoire, liée au cumul du mouvement social et de la crise sanitaire, implique la mise en place d'un plan académique local : le plan de Mise à Niveau Renforcée (MINIRE).

Les objectifs sont nombreux :

- Permettre à chaque élève de poursuivre son parcours de réussite en favorisant la mise à niveau de l'ensemble des élèves de l'académie, de la grande section au BTS et 1^{ère} année de Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE), entre septembre 2020 et juin 2021.
- Atteindre un niveau de maîtrise satisfaisant des compétences et des connaissances pour tous les niveaux d'enseignement :
 - Premier degré : acquisition des compétences et savoirs fondamentaux ;
 - Second degré : acquisition des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
 - Voie professionnelle : acquisition des compétences professionnelles et des gestes techniques liés aux métiers.
- Redonner le goût de l'École et le plaisir d'apprendre

Pour atteindre ces objectifs, un certain nombre d'actions sont mises en œuvre :

- Développer le plan MINIRE au cœur de la pratique quotidienne de la classe ;
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement existants au service de MINIRE ;
- Organiser des temps de remise à niveau durant le temps scolaire, intégrés aux emplois du temps ;
- Investir le hors temps scolaire : mettre en place des compléments d'apprentissage en fonction des niveaux concernés (stages de réussite, soutien) ;
- Renforcer le suivi individualisé de l'élève ;
- Mobiliser l'ensemble de la communauté éducative (équipes pédagogiques, familles, partenaires).

Évaluer et répondre aux besoins des élèves

Maîtriser les compétences essentielles de l'année précédente

L'observation fine des acquis des élèves dès les premiers jours de l'année scolaire est primordiale, particulièrement cette année. L'objectif est d'identifier les besoins de consolidation de chacun et chacune, et de mettre en place au plus tôt les actions de différenciation nécessaires. Les acquis de chaque élève feront l'objet d'un positionnement par rapport à la progression attendue de ses apprentissages.

Inscrits dans le quotidien de la classe, ces diagnostics peuvent être utilement affinés à l'aide d'outils, individualisés et/ou collectifs. Des propositions sont faites à cet effet, en mathématiques et en français, pour toutes les classes, du CP au CM2 et de la 5^{ème} à la 3^{ème}. Les évaluations nationales en français et en mathématiques pourront être exploitées par les équipes de professeurs pour les classes de 6^{ème} et de 2^{nde}.

Les réseaux d'aides spécialisées aux enfants en difficulté (Rased) contribuent de manière essentielle aux apprentissages des élèves les plus en difficulté.

Renforcer l'accompagnement personnalisé des élèves

À l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. Des groupes de besoins, éventuellement multiniveaux, peuvent être utilement mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences. Les ressources disponibles permettent soit de prendre en charge des petits groupes, soit de proposer des heures d'APC plus nombreuses.

Tout au long de la scolarité au collège et au lycée, l'accompagnement personnalisé permettra de répondre aux besoins des élèves en les soutenant en cas de difficultés, en les aidant à approfondir leurs connaissances et dans le choix de leur orientation.

Les évaluations nationales au CP et au CE1

À la rentrée 2020, comme les années précédentes, tous les élèves de CP et de CE1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités. Ces éléments standardisés permettront notamment : d'aider chaque professeur à mesurer le positionnement individuel de chaque élève en référence aux résultats nationaux et d'éclairer les inégalités d'acquisitions des élèves en 2019 en fonction de critères sociaux et sociologiques (sexe, situation sociale, âge,-

territoire).

Deux éléments seront ajoutés exceptionnellement cette année aux protocoles d'évaluation afin de mesurer l'impact de la crise sanitaire :

- Une très courte série de questions aux élèves sur leur vécu de cette période ;
- Un lien pour les directrices et directeurs d'école vers une enquête sur la situation dans leur école pendant la crise sanitaire, et en particulier celle des classes de CP.

Calendrier

Les passations des évaluations CP et CE1 seront organisées par chaque école du 14 septembre au 2 octobre 2020;

La saisie des réponses des élèves se déroulera du 14 septembre au 9 octobre ;

Les résultats individuels et par classe seront disponibles, après saisie, à partir du 5 octobre. Les résultats des évaluations seront communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires ;

Les évaluations de mi-CP auront lieu du 18 au 29 janvier 2021.

Les évaluations nationales en 6ème, les tests de positionnement en 2nde et en première année de CAP

Les acquis des élèves entrant en 6ème, en seconde générale et technologique ou professionnelle ou en première année de CAP, sont évalués en français et en mathématiques. Ces évaluations permettent aux enseignants d'adapter leurs pratiques pédagogiques pour répondre aux besoins de chaque élève. L'objectif est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'informations relatives au niveau de maîtrise des élèves à leur entrée au collège et au lycée, en français et en mathématiques,

Calendrier

Les évaluations de 6ème et les tests de positionnement de la classe de seconde se déroulent entre le 14 septembre et le 2 octobre 2020 ;

Les passations se tiennent exclusivement sur une plateforme numérique et leurs corrections sont automatiques,

Les parents sont informés des résultats de leur enfant et de l'intérêt de l'évaluation.

Amplifier DEVOIRS FAITS à l'école et au collège

Les devoirs sont parfois une source d'inégalité entre les élèves et pèsent sur leur encadrement familial. Le dispositif « Devoirs faits » constitue une opportunité pour les enfants d'apprendre leurs leçons tout en développant une méthodologie efficace tant pour la mémorisation que pour la recherche, la consolidation, le réinvestissement et l'autonomie des élèves. Il concerne tous les élèves du CP au CM2 et de collège.

Au sein de l'école/collège, et par groupes de 10 élèves maximum, il s'agira de :

- Permettre à chaque élève de travailler au calme pour effectuer ses devoirs ;
- Accompagner la réussite des élèves par l'aide, au mieux, d'un professionnel de l'Education nationale ;
- Développer l'autonomie et la méthodologie des élèves ;
- Disposer de ressources notamment numériques pour effectuer certaines activités (exposé, recherche documentaire, etc.).

Mobiliser les stages de réussite

Ces stages de réussite scolaire sont l'une des modalités à la disposition des professeurs, tant à l'école qu'au collège et au lycée, pour répondre aux besoins d'un élève risquant de ne pas maîtriser les connaissances et compétences-clés attendues à la rentrée scolaire 2020. Ils visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de la scolarité des élèves. Le petit effectif d'élèves au sein de chaque module de stage permet d'installer un cadre de travail engageant et sécurisant et de mobiliser pleinement chaque élève.

Gratuits pour les familles, d'une durée totale de 15 heures, à raison de 3 heures par jour durant 5 jours, ces stages de réussite scolaire seront proposés durant les vacances de Toussaint 2020, afin de poursuivre, le cas échéant, l'accompagnement précédent (réalisé en juillet et/ou en août) ou d'agir sans délai si des difficultés sont repérées, notamment suite à la passation des évaluations nationales.

Les dispositifs « Devoirs Faits » et « Stage de réussite » pourront être proposés à distance aux familles.

Lutter contre le décrochage scolaire

Les efforts engagés depuis plusieurs années ont conduit à une diminution significative de 36% en 5 ans du nombre de jeunes identifiés comme étant en situation de décrochage scolaire (1 033 pour l'année scolaire 2019-2020).

Toutefois, plusieurs éléments majeurs - tels que les crises sociale et sanitaire, ou encore l'obligation de formation pour les 16/18 ans à partir de septembre 2020 - conduisent à amplifier les efforts en la matière.

Dans ce contexte particulier, la lutte contre le décrochage scolaire est plus que jamais un défi à relever.

Le plan pour la persévérance et la réussite scolaire 2020-2023 sera déployé autour des trois objectifs suivants :

- **Axe 1** : améliorer le repérage et le suivi des jeunes en risque ou en situation de décrochage scolaire, afin de leur proposer un accompagnement plus rapide et efficace ;
- **Axe 2** : harmoniser et renforcer les actions de prévention du décrochage scolaire : proposer des formes de scolarisation dans un cadre plus innovant et plus souple pour les élèves susceptibles de décrocher ou les jeunes qui souhaitent revenir en formation ;
- **Axe 3** : impulser et structurer un réseau partenarial pour améliorer l'accompagnement des jeunes. La mobilisation de tous, le maillage territorial, l'action collégiale et partenariale sont indispensables pour la réussite de ce projet.

Accueillir l'ensemble des enfants en situation de handicap

Au regard des mesures nationales en matière d'inclusion scolaire, tous les élèves en situation de handicap du territoire doivent pouvoir être accueillis dans les meilleures conditions possibles en cette rentrée 2020.

Afin d'assurer une scolarisation réussie, une attention particulière est portée à :

• L'accompagnement humain

La généralisation des PIAL (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé) engagée l'an dernier se poursuit en améliorant les procédures de recrutement, de mutualisation, d'affectation et de coordination des AESH.

• L'accueil des familles

Un numéro vert national et une cellule d'accueil, d'information et d'écoute académique sont mis à disposition des familles des élèves à besoins particuliers dès la mi-juin.

Numéro national : 0 805 805 110

Cellule académique : 0596 52 88 55 - mail : ecoute.handicap@ac-martinique.fr

Par ailleurs, des entretiens entre l'équipe pédagogique, les AESH et les familles seront organisés au sein de tous les établissements scolaires.

• La coopération avec le médico-social

Afin d'accentuer la coopération existante entre les services médico-sociaux et les établissements scolaires, deux PIAL renforcés sont mis en place à la rentrée. Les équipes mobiles d'appui médico-social seront fortement mobilisées auprès des établissements scolaires de ces PIAL accueillant des élèves en situation de handicap.

• L'accueil des élèves au sein de dispositifs particuliers

Le maillage du territoire se poursuit. Deux unités d'enseignement autisme (Lamentin, Rivière-Pilote) scolariseront des élèves de maternelle. Par ailleurs, quatre unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) en écoles élémentaires pourront accueillir les élèves de 6 à 11 ans présentant un trouble du spectre autistique avec ou sans altération des fonctions cognitives.

En outre, 4 nouvelles ULIS (deux collèges et deux lycées) viennent étoffer l'offre des dispositifs à destination des élèves ayant un trouble du spectre autistique ou un trouble des fonctions cognitives scolarisés dans le second degré.

Enfin, le nombre d'unités d'enseignement externalisé augmente avec la création d'une UEE à l'école de Préfontaine en Camée de Rivière-Pilote.

• L'affectation des élèves en situation de handicap

Une commission d'affectation spécifique sera mise en place en amont de la rentrée et se réunira autant que nécessaire afin de proposer une solution adaptée à chacun et chacune des élèves.

• La formation de l'ensemble des personnels, œuvrant au sein de l'institution, sera intensifiée par la mise en place de parcours spécifiques adaptés, à distance, en présentiel ou hybrides.

Renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux

Dans le contexte particulier de cette rentrée scolaire, la priorité est donnée à l'enseignement du français et des mathématiques jusqu'aux vacances de la Toussaint, afin de permettre à chaque élève de consolider, revoir et approfondir ses apprentissages dans ces domaines, sans délai.

Ces préconisations guideront l'enseignement de la première période de l'année scolaire 2020-2021. Elles sont accompagnées de ressources à la disposition des professeurs (<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>).

Dans notre académie, la mise en œuvre du plan MINIRE vise notamment à renforcer l'enseignement des savoirs fondamentaux afin de permettre une mise à niveau de l'ensemble des élèves en juin 2021.

Le dispositif Parcours Anglais + (PA+)

Le dispositif Parcours Anglais Plus vise à enseigner l'anglais et à enseigner en anglais dans le cadre de pratiques immersives de la maternelle à la terminale.

Pour rappel, depuis la rentrée 2018, le dispositif Parcours Anglais Plus s'est mis en place au sein de trois pôles expérimentaux : Trinité, François et Carbet / Bellefontaine / Morne Vert.

L'année scolaire 2020/2021 sera la troisième année du projet PA+. On note depuis 2019 un quatrième pôle (le Marin) et une nouvelle école (maternelle Case-Pilote), soit un total de 12 écoles et de 92 classes.

De nombreux projets d'inspiration PA+ ont été mis en place dans quatre circonscriptions (Lamentin, Rivière Salée, Schœlcher et Marigot). On recense 77 classes. Ils sont destinés à s'étendre à la prochaine rentrée 2020.

Accompagner et préparer les élèves vers leur avenir

À l'heure des nouvelles réformes, l'orientation des jeunes à tous les niveaux de notre système de formation représente un enjeu majeur. Le nécessaire renforcement de la liaison lycée - enseignement supérieur dans le cadre du plan Étudiants et de la mise en œuvre de la plateforme Parcoursup est essentiel à leur réussite scolaire et à leur future insertion sociale et professionnelle.

L'orientation repose en effet et avant tout sur une démarche éducative continue, concertée et cohérente tout au long de la scolarité de l'élève au collège et au lycée. Ainsi, une collaboration entre les CIO, l'université, les partenaires du monde professionnel et la Collectivité Territoriale de Martinique dans le cadre de ses nouvelles compétences, est nécessaire pour mener à bien l'accompagnement des élèves.

Cette collaboration doit permettre de faire évoluer leurs représentations et connaissances des métiers et des formations, d'augmenter leur estime de soi, et enfin de lutter ainsi contre les déterminismes sociaux (dont le genre) et territoriaux.

C'est tout le sens du plan « Orientation+ » de notre académie. Compte-tenu du contexte social et sanitaire de l'année scolaire précédente, la rentrée 2020 doit permettre des avancées concrètes : les établissements élaboreront un programme annuel d'information et d'orientation, en concertation étroite avec la collectivité et les partenaires du monde associatif, économique et professionnel.

Ce plan Orientation+ concerne tous les élèves du collège à l'enseignement supérieur.

Transmettre les valeurs de la République : mise en place de la « Fête de la Constitution »

Le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des Sports et le Conseil constitutionnel organisent chaque année le concours « Découvrons notre Constitution ». Ce temps fort permet aux élèves de mieux appréhender les grands principes au fondement de notre République et de ses institutions démocratiques.

Ouvert aux élèves du CM1 à la 3ème, ce concours est collectif et peut se réaliser sous la forme de production d'un texte, d'une vidéo, d'une affiche ou encore d'un objet artistique.

Par ailleurs, le recteur de l'académie Pascal Jan est référent national de ce concours et a décidé d'organiser une Fête de la constitution qui se déroulera entre le 28 septembre et le 4 octobre 2020, fête qui sera l'occasion d'aborder le sujet de la Constitution (institutions et libertés) notamment avec des universitaires.



A woman with long dark hair, wearing a white face mask and a colorful patterned shirt, stands in a classroom. She is looking towards a whiteboard. The whiteboard has several mathematical diagrams and equations written on it. In the background, there are blue desks and a young girl is sitting at one of them, working on a book. The floor is made of light-colored tiles.

2

AU PLUS PRÈS DES PERSONNELS

Parachever la GRH de proximité

Dès la rentrée 2019, le recteur de l'académie de Martinique a installé une équipe de 6 conseillères « Ressources Humaines » (RH) de proximité. Cette équipe intervient sur tout le territoire, au plus près du lieu d'exercice des personnels.

L'objectif de ce dispositif est de proposer à tous les agents de l'académie un accompagnement de premier niveau, pour mieux répondre à leurs attentes et besoins.

Les missions des conseillères RH :

- Assurer une intervention de premier niveau auprès des personnels en collaboration étroite avec tous les services académiques de gestion des personnels ;
 - Informer et conseiller en matière de carrière, d'évolution professionnelle, de mobilité ou de formation ;
 - Anticiper et prévenir les situations de crise ;
 - Établir localement des liens et contribuer à animer des réseaux professionnels avec les autres administrations ou employeurs locaux.
- Les conseillères RH peuvent être sollicitées directement par les agents ou sur demande des chefs d'établissement, des corps d'inspection ou de l'autorité académique. Elles proposent des entretiens individuels, dans des lieux à déterminer en fonction des contraintes et des souhaits des agents.

Une psychologue clinicienne complète ce dispositif de RH de proximité. En poste depuis la rentrée 2019, elle aide à anticiper et traiter les difficultés psycho-professionnelles (souffrance au travail, stress) et personnelles ayant un impact sur l'équilibre global. Elle intervient en toute confidentialité sur demande des intéressés, la prise en charge peut être individuelle ou collective.

Compte tenu de la crise sanitaire, beaucoup d'entretiens ont été assurés à distance lors de la précédente année scolaire. Afin de mieux faire connaître ce dispositif, et de proposer un accueil au plus près des lieux de travail des personnels, les conseillères RH de proximité se rendront, si les conditions sanitaires le permettent, dans chacun des EPLE de l'académie au cours de l'année scolaire 2020/2021. Les personnels intéressés pourront ainsi bénéficier d'une rapide présentation de la RH de proximité et être reçus individuellement s'ils le souhaitent. Les personnels du premier degré et des CIO seront également invités à ces rencontres.

Mieux former les professeurs

L'année scolaire 2020-2021 consiste à ce que tous les élèves consolident leurs compétences dans leur niveau d'études. Le plan MINIRE s'appuie en conséquence sur un important volet formation comportant trois axes : former les cadres afin d'organiser une acculturation au projet et assurer l'information des personnels dans les circonscriptions et les établissements scolaires ; former les enseignants sur le cadre général du plan MINIRE ; adapter la formation des personnels aux besoins identifiés par chaque école ou établissement.

L'année scolaire écoulée a de plus mis en exergue que notre académie, soumise aux aléas climatiques, volcaniques et sismiques, pourrait être à tout moment sujette à un nouvel arrêt des activités scolaires en présentiel.

Pendant le confinement, les équipes pédagogiques ont fait la preuve de leur capacité à mettre en œuvre en un temps record la continuité pédagogique. Partant de ce constat, il convient de réfléchir aux moyens de la rendre plus efficace encore. Pour cela, l'une des priorités de cette année scolaire consiste à renforcer les compétences aux nouvelles méthodes de pédagogies : il s'agira de former à une pédagogie adaptée à tous les modes d'enseignement.

Une commission est en place: le Conseil Académique de Formation composé de représentants de l'administration et des personnels. Il est chargé du suivi des priorités définies pour la nouvelle année scolaire et est un organe de réflexion et de prospective. Il sera aussi en charge du suivi du plan MINIRE.

The background image shows a two-story school building with a yellow and green facade. A large tree with red flowers is in the foreground, partially obscuring the building. A person is walking up a set of stairs leading to the building. The sky is overcast.

3

AU PLUS
PRÈS DU
TERRITOIRE
ET DES
FAMILLES

Renouveler l'éducation prioritaire

L'éducation prioritaire, qui représente 50% des écoliers et 45,2% des collégiens, fait l'objet d'une attention particulière au sein de notre académie :

- Mobilisation de moyens renforcée : effectif allégé pour l'ensemble des CP et CE1 des REP+ et des REP ; le dédoublement concerne également 60 classes de grande section de maternelle ;
- Suivi sur le terrain et accompagnement de proximité des enseignants : mise en œuvre massive d'observation des classes à effectifs réduits et d'analyse croisée des pratiques enseignantes concernant l'enseignement des fondamentaux pour favoriser la réussite de tous les élèves ;
- Analyse des résultats des évaluations repères : le constat d'une dynamique de progrès, avec une nette amélioration des résultats des élèves de CP et CE1 en français comme en mathématiques, et des avancées significatives en REP+. Les résultats restent fragiles en 6ème.

L'ensemble des données quantitatives et qualitatives ont débouché sur une volonté forte de mettre en cohérence et en continuité toutes les actions de formation du cycle 1 au cycle 4, en lien avec les grandes orientations nationales et les dispositifs nationaux : Plan mathématiques, Plan français, le quart d'heure de lecture et le dispositif académique EOL. Chaque réseau construit son plan de formation sur deux ans ; celui-ci porte sur cinq priorités académiques :

- Lecture et compréhension ;
- Promotion de la culture de l'écrit dans toutes les disciplines ;
- L'oral dans toutes les disciplines ;
- La construction du nombre et la consolidation de son sens ;
- La résolution de problème

Développer le numérique éducatif

En 2020-2021, le numérique éducatif accentuera le développement de ses potentialités au service des apprentissages, de l'accompagnement et du suivi des élèves, et d'une communauté éducative encline à poursuivre les pratiques déjà initiées.

Les États généraux du numérique pour l'éducation en octobre seront l'occasion d'échanger sur les atouts et freins de notre territoire, de valoriser les innovations et les réussites locales et de construire, ensemble, usagers, personnels, collectivités et partenaires, le futur du service public du numérique pour l'éducation. Cette année, la formation des élèves à la maîtrise des compétences numériques telles que définies dans le cadre de référence (CRCN) fera l'objet d'une certification obligatoire au collège (classe de 3e, entre mars et mai 2021) et au lycée (classe de terminale, entre janvier et mars 2021). La plateforme « Pix » sera utilisée tout au long du processus (positionnement, formation, évaluation, certification).

Quant à la formation des enseignants, au et par le numérique, elle sera renforcée avec la prise en compte de nouvelles modalités (webinaires) qui ont fait leur preuve durant la crise sanitaire.

Étendre les campus des métiers et des qualifications

L'académie de Martinique est engagée dans la structuration de l'offre de formation professionnelle, pour répondre au mieux aux besoins des habitants et de l'économie du territoire. Plusieurs Campus des Métiers et des Qualifications ont vocation à être installés en Martinique. Il s'agira de développer et d'animer le réseau des acteurs de l'emploi, de la recherche et de la formation dans des secteurs professionnels-clés (la Mer, l'Hôtellerie-Restaurant-Tourisme, les Bio-industries...) pour soutenir les politiques sociales et économiques territoriales. Chaque réseau, organisé autour d'un pôle structurel concentrant un maximum de services, permettra d'organiser des parcours de formation plus fluides et s'adaptant mieux aux besoins en compétences. Des projets partenariaux intégrant l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation accompagneront dans une perspective d'excellence, des filières génératrices d'emploi et tournées vers l'avenir de la Martinique.



Construire l'école et l'établissement durable

L'Éducation au développement durable (EDD) et la transition écologique sont deux des priorités nationales. Ces priorités se traduisent par : la généralisation et l'accent porté sur l'EDD dans les nouveaux programmes du CP à la terminale ; l'accompagnement et la valorisation de l'engagement des éco-délégués, en étroite coopération avec les référents EDD et les élus collégiens et lycéens de l'établissement. De plus, les établissements sont invités à s'inscrire dans une démarche d'éducation transversale, autrement dit, une approche à travers toutes les disciplines des contenus d'enseignement relatifs au développement durable, au changement climatique et à la biodiversité, afin à la fois de former l'esprit scientifique des élèves et de développer leur relation sensible au monde.

La Martinique est un territoire d'opportunités pour évoquer avec les élèves les trois axes choisis par le recteur de l'académie, qui complètent les 8 mesures nationales pour l'éducation au développement durable :

- La biodiversité et l'environnement ;
- La maîtrise de l'énergie ;
- La question de l'eau.

Un comité de pilotage académique a été installé en décembre 2019 et une mission spécifique au premier degré (écoles primaires) a également été mise en place afin de coordonner les actions dans le domaine des sciences, de la technologie et de l'éducation au développement durable.

Deux séminaires EDD sont proposés aux personnels référents et membres de la mission Sciences, Technologie et Education au développement durable (STE2D) des écoles, collèges et lycées :

- Le séminaire EAU'DD portant sur les milieux aquatiques ;
- Le séminaire Bi'ODDiversité à propos de la biodiversité en Martinique.

De même, les élèves élus au Conseil Académique à la Vie Lycéenne organisent cette année le colloque « Eco-Lock » afin de former les élèves et leur famille.

Soutenir les familles

Le contexte actuel démontre plus que jamais la nécessité d'accompagner les familles dans leur globalité afin de garantir à toutes et tous les conditions d'une éducation de qualité.

Face à cela, il importe au service public d'éducation de contribuer activement au soutien des familles par un effort sans précédent et à long terme de ses personnels à leur adresse. Le soutien pédagogique s'accompagne d'un appui social et éducatif nécessitant un partenariat renforcé entre l'école et les familles. Le but est de contribuer à une reprise des activités scolaires à la fois paisible et ambitieuse pour que les compétences à acquérir par nos jeunes se situent au niveau optimal.

À l'occasion de cette rentrée scolaire 2020, les établissements primaires et secondaires voient les personnels éducatifs, sociaux et de santé renforcer leur partenariat en interne et avec les collectivités de rattachement en vue d'identifier rapidement les élèves ayant le plus souffert de la période de confinement, et proposer les solutions les plus adaptées à chaque cas.

Le domaine des compétences psycho-sociales fait l'objet d'une attention particulière de l'académie par le développement de formations des personnels pour répondre aux situations susceptibles d'apparaître dans et en dehors de la classe.

En parallèle, la politique de développement du dispositif des ambassadeurs harcèlement (jeunes lanceurs d'alerte contribuant au dépistage précoce des situations de harcèlement), lancée l'année dernière, sera amplifiée cette année.

Par ailleurs, en coordination avec l'Agence Régionale de Santé-Martinique, l'Équipe Mobile Mixte d'Intervention Scolaire (EMMIS) sera déployée pour apporter la contribution de tous les praticiens de santé spécialistes pour le traitement approprié des jeunes en souffrance. Les parents seront acteurs de ces interventions par la signature entre eux, l'établissement et le rectorat de Protocoles d'Accompagnement et de Responsabilisation (PAR) visant à définir leur contribution à la réussite de leurs enfants.

Le projet Parents+ lancé l'an dernier a donné des premiers résultats encourageants. Il se poursuit cette année afin de renforcer les liens entre les parents et la communauté éducative.

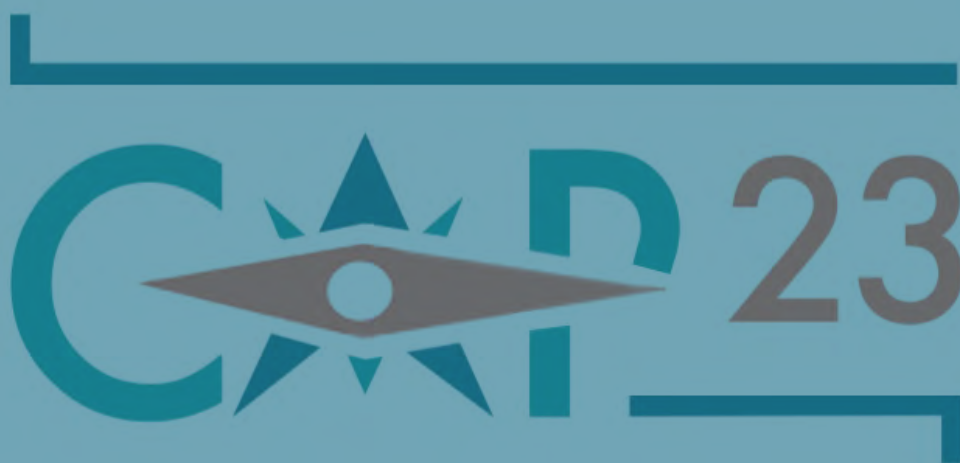
Enfin, l'académie veut instaurer une reconnaissance plus grande des efforts des familles à travers le projet « passeport de bonne conduite » qui vise à l'expérimentation sur quatre établissements (deux collèges et deux lycées) d'un prix décerné aux élèves qui auront montré une évolution positive remarquée dans leur comportement, leur relation à l'autre et dans leur travail scolaire.

Engagée dans la lutte contre les violences à l'école, l'académie a mis en place une cellule académique de lutte contre les violences scolaires, dans la continuité du plan national. Elle est destinée à opérationnaliser sur le terrain la politique académique définie par le recteur en la matière. L'Équipe Mobile de Sécurité voit son action et son déploiement renforcés partout où sa présence le nécessite. Cela participe de la sécurisation des abords et de l'intérieur des établissements scolaires.

4



BILAN
CAP 2023



CAP 2023, des projets en dynamique

Avec en perspective l'année 2023, la Commission Académique des Projets (CAP 2023), présidée par le recteur Pascal Jan, a initié en 2018 six projets novateurs et structurants qui visent à permettre à l'académie de relever un ensemble d'enjeux à caractères éducatifs, démographiques, économiques et sociaux.

Après deux années de préparation ou de mise en œuvre, un constat s'impose : celui d'une avancée positive pour l'ensemble des projets, avec cependant des niveaux de réalisation différenciés.

Le projet Terreville

Sur la base d'un diagnostic effectué localement, le recteur Pascal Jan a pris l'initiative d'un projet comportant deux volets :

- 1° La création d'un nouveau rectorat sur le site de Tartenson ;
- 2° La transformation du site de Terreville en une structure dédiée à l'accompagnement des personnes âgées, en perte d'autonomie.

C'est le deuxième volet qui a fait l'objet d'une avancée significative. En effet, avec en perspective la création d'un social système qui intègre une offre de service dédiée aux personnes âgées et dépendantes, adossée à une offre de formation novatrice, une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet COLLIERS International (société de conseil immobilier d'entreprise). Au regard des conclusions particulièrement positives de cette étude, il a été décidé de finaliser ce projet dès 2021, avec les acteurs publics et privés concernés.

Le Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique (CMQ2M)



Dans la continuité des Assises des Outre-mer, le rectorat, en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) et la Direction de la mer, a pris l'initiative de la création d'un Institut de l'Économie Bleue et de la Mer (IEBM).

Le travail de préparation de ce projet et les conclusions d'un diagnostic partagé, ont amené les acteurs concernés à faire évoluer celui-ci en projet de labellisation d'un Campus des Métiers et des Qualifications de la Mer en Martinique (CMQ2M) qui envisage :

- une offre de formation en réseau au bénéfice des jeunes relevant de la formation initiale et continue, des actifs et des adultes en recherche d'emploi, avec notamment comme établissements de référence : le lycée professionnel Raymond Nérès et l'École de Formation Professionnelle Maritime et Aquacole (EFPMA) ;
- un partenariat avec des acteurs du monde de l'entreprise et de la recherche.

Transmis au ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, le dossier de demande de labellisation est actuellement en cours d'instruction.

Parallèlement à celui-ci, une demande de co-financement au titre du Plan d'Investissement Avenir (PIA) se traduit par un accompagnement de l'académie par le comité de pilotage de l'action « Territoires d'innovations pédagogiques ».

Le Réseau École Des Savoirs Fondamentaux



Initialement envisagé sous l'angle d'une unité d'enseignement innovante intégrant une école primaire et un collège, depuis la rentrée 2019, le nouveau dispositif se présente désormais comme un réseau école/collège : le Réseau École Des Savoirs Fondamentaux (REDSF)

L'objectif étant de conforter la réussite des publics de référence en assurant :

- une meilleure fluidité des parcours ;
- une prise en compte plus pertinente de tous les dispositifs pédagogiques liés aux dernières réformes ;
- une mise en synergie des moyens mobilisés par l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

Avec trois réseaux actifs depuis la rentrée de septembre 2019 (Anses d'Arlet, Gros-Morne, Fort de France-Godissard) et quatre nouveaux réseaux au cours de préparation, c'est un travail collaboratif engageant des équipes du premier et du second degré qui a été initié et qui sera réactivé dès la rentrée 2020.

Génération « H » 2024



Ce projet a un objectif clair : saisir l'opportunité de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris pour promouvoir la culture sportive chez tous les scolaires et en particulier chez les élèves en situation de handicap.

Au titre de ce projet, depuis la rentrée 2018, de nombreuses manifestations sportives intégrant l'objectif cité précédemment ont été réalisées. Il convient de relever que 8 écoles, 3 collèges et 2 lycées ont fait l'objet d'une labellisation « H 2024 », et qu'une convention a été signée entre le Comité régional handisport et le rectorat.

La rentrée 2020 sera l'occasion de relancer la dynamique acquise grâce au projet, en articulant notamment les actions sur l'inclusion sur toutes ses formes dans le domaine du sport.



Premier Campus

Dans le cadre du dispositif « égalité des chances », l'académie de Martinique a initié en 2018 une expérimentation avec l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences-Po) au titre du programme « Premier Campus ».

Premier Campus n'est pas un dispositif de reproduction des savoirs disciplinaires. Il vise à préparer des lycéennes et lycéens boursiers à de nouvelles méthodologies de travail, à leur apporter un contenu pédagogique transdisciplinaire leur permettant d'aborder sereinement leur scolarité au lycée, et à mieux préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur. En outre, ce programme a aussi vocation à aider les futurs étudiants et étudiantes à dépasser les phénomènes d'autocensure qui les empêchent de se projeter dans des filières d'excellence et/ou sélectives.

Le programme est mis en place avec un partenariat développé avec la CTM, l'université des Antilles (pôle Martinique), le CROUS, le RSMA, la SARA, le groupe GBH, la SIMAR, et le Crédit Mutuel Enseignant de Martinique.

Deux cohortes intégrant au total 70 élèves bénéficient du dispositif. Il s'agit d'élèves issus des lycées F. Fanon, La jetée, Nord Atlantique, J. Gaillard, V. Anicet, Bellevue et Centre Sud.

Perspectives 2020/2021 :

- Bilan et suivi à N+1 des lycéens de la cohorte 1 (deux lycéens sont admis à Sciences Po) ;
- Relance des stages ;
- Signature effective de la convention avec Sciences Po Paris

Le projet INSA Martinique-Caraïbes



Ce projet vise à implanter au nouveau lycée Schœlcher une nouvelle unité d'enseignement, porteuse d'excellence, fruit d'un partenariat innovant engageant l'académie, le groupe INSA, la Collectivité Territoriale de Martinique, l'université des Antilles et d'autres acteurs locaux (notamment la Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM)).

Il s'articule autour de 3 composantes :

- Une formation initiale d'ingénieur d'une durée de 2 ans, partie intégrante de la formation d'ingénieur en 5 ans que proposent les INSA et les écoles partenaires du groupe INSA (ouverture prévue en septembre 2022).
- Une résidence- Internat au lycée Bellevue qui se dotera d'un projet pédagogique permettant un accompagnement pédagogique renforcé des étudiants.
- Un Bachelor (ouverture prévue après 2022). Il s'agit d'une formation scientifique et technique de 3 années dans les domaines des sciences et de l'ingénierie qui conférera le grade de licence. Le format définitif de cette formation est en cours d'élaboration.

En conclusion

La mise en œuvre des projets présentés précédemment imprègne progressivement la dynamique académique en donnant une large place à l'innovation. L'accueil positif reçu sur le terrain au sein des équipes éducatives, par les parents, ainsi que par les partenaires est significatif d'une appropriation collective des enjeux auxquels l'institution scolaire apporte des éléments de réponse.

Aboutis pour certains d'entre eux et en cours de finalisation pour les autres, ces projets seront encore des dossiers mobilisateurs au cours de cette nouvelle année scolaire.



ACADÉMIE DE MARTINIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACT PRESSE

Cabinet du Recteur

Adeline FRONTIER

T 0696 85 97 70 / 0596 52 27 27

communication@ac-martinique.fr